



Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

2022-2027



I.	Contexte de la prévention	3
A.	Historique	3
B.	Cadre règlementaire.....	3
C.	Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?.....	4
D.	Qu'est-ce que la Prévention ?	4
E.	Un programme concerté	4
II.	Diagnostic du territoire.....	6
A.	Territoire géographique	6
B.	Modalités de collecte	7
C.	Production de déchets sur le territoire	9
1.	Ordures ménagères assimilées.....	10
2.	Collecte sélective	12
3.	Déchetteries	13
4.	Gravats.....	14
D.	Traitement et valorisation	15
1.	Modes de traitement.....	15
2.	Taux de valorisation.....	15
E.	Mode de gestion – Financement.....	16
1.	Mode de financement	16
2.	Analyse des coûts	16
F.	Actions engagées pour la prévention déchets	17
1.	Recyclerie Tri d'Enfer du SMC.....	17
2.	Location d'un broyeur à branches aux communes du SMC	17
3.	Stop Pub.....	17
4.	Compostage à domicile	17
G.	Résultats du questionnaire sur le tri et la réduction des déchets.....	18
H.	Conclusion : constats majeurs	20
III.	Le programme d'actions 2022-2027.....	22
A.	Objectifs du PLPDMA.....	22
B.	Les fiches actions	23

I. Contexte de la prévention

A. Historique

Dès 2002, les Deux-Sèvres ont figuré comme département pilote pour la mise en œuvre d'actions de « prévention des déchets » du programme départemental de prévention des déchets.

La Communauté d'Agglomération de Niort et le SMITED ont lancé de février 2005 à juin 2008 un vaste programme de prévention des déchets : **IDEAL79** (Initiatives durables et alternatives locales pour la prévention des déchets en Deux-Sèvres). Dans le cadre de ce projet, le SMC a participé à des formations et actions.

Le Conseil Général a repris ce programme en 2009 pour la mise en place du plan départemental de prévention des déchets.

Ainsi, le **programme local de prévention des déchets du SMC** pour la période 2010 – 2014 s'est inscrit dans cette dynamique. Le programme du SMC a permis de consolider les actions déjà mises en place au sein du territoire comme le compostage, les animations scolaires, la sensibilisation du grand public et aussi à mettre en place de nouvelles actions telle que la création d'une recyclerie.

Afin de poursuivre les actions menées de 2010 à 2014, dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le SMC s'est engagé à participer à la mise en œuvre du programme **Zéro Gaspillage Zéro Déchet (ZGZD)** porté par le Département et le SMITED, de 2015 à 2017.

Cette labellisation a permis d'élaborer un **contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC)** pour 5 collectivités adhérentes du SMITED dont le SMC, pour 2018 à 2020.

Ce nouveau programme est la continuité des actions menées et un nouvel élan vers l'anti gaspi porté par le gouvernement.

B. Cadre réglementaire

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte vise à instaurer un nouveau modèle énergétique français, plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. L'une des principales mesures de cette loi est de lutter contre les gaspillages et de promouvoir l'économie circulaire, et ce en atteignant différents objectifs :

- ✓ Le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières
- ✓ La réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici à 2020
- ✓ Le recyclage de 55 % des déchets non dangereux d'ici à 2020 et 65 % en 2025
- ✓ La valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020
- ✓ La réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

Cette loi est renforcée par la loi antigaspi, loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Transformer notre système en profondeur, tel est l'objectif de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dont les 130 articles permettent de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage. La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

C. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

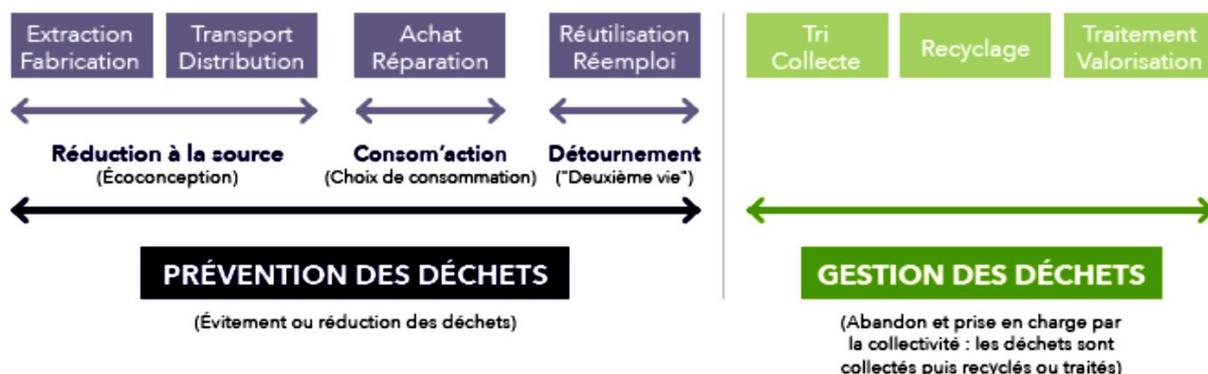
Suite au décret 2015-662 du 10 juin 2015, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou des traitements des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont tenues de définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) indiquant les mesures mises en place pour atteindre ces objectifs. Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans (2022-2028). Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6 ans. L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donnée par une commission nommée CCES.

Le comité syndical doit délibérer sur le contenu du PLPDMA pour le rendre officiel après une consultation publique.

Dans un premier temps, le diagnostic du territoire a été établi afin d'apporter des connaissances précises sur le gisement de déchets produits, les actions de prévention déjà entreprises et les acteurs relais concernés.

D. Qu'est-ce que la Prévention ?

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (y compris le réemploi et la réutilisation).



E. Un programme concerté

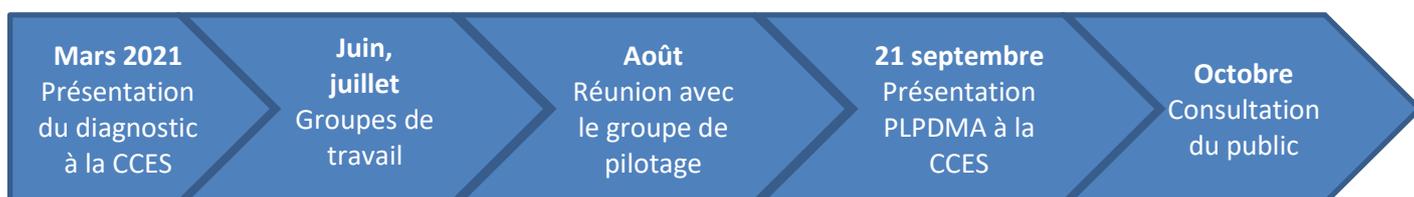
Le SMC a la charge d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre son PLPDMA en s'appuyant sur :

- des élus référents,
- une équipe projet,
- des agents techniques du SMC,
- la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) au rôle consultatif.

La CCES est un lieu d'échanges, elle donne son avis et émet des propositions avant que le programme ne soit arrêté par l'exécutif. Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année. La CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

La consultation du public a été rendue possible par la publication du projet sur le site web www.smc79.fr, par la mise à disposition au siège social du SMC.

Le projet a également été envoyé aux communes pour informer les conseillers municipaux et agents communaux

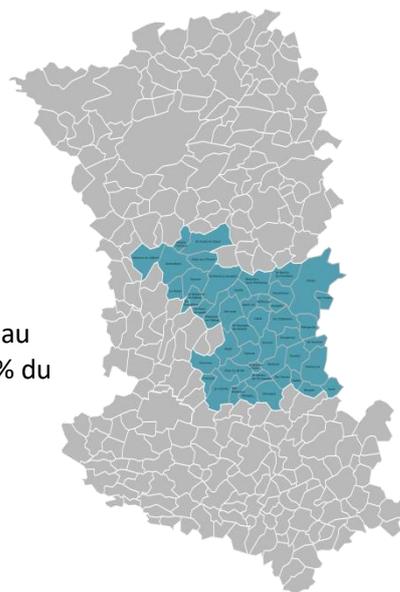


Suite à la présentation de l'avant-projet du PLPDMA et après avis des membres de la CCES en septembre 2021, le projet a été soumis à la consultation du public.

Le PLPDMA a été **adopté par le comité syndical le 16 novembre 2021.**

II. Diagnostic du territoire

A. Territoire géographique



Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) se situe au centre du département des Deux-Sèvres (79). Le SMC occupe 966 km², soit 17% du territoire du département. Le territoire est à dominante **rurale**.

Il est composé de 47 communes réparties sur 3 intercommunalités :

- Haut Val de Sèvre
- Val de Gâtine (en partie)
- Parthenay-Gâtine (en partie)



Le territoire regroupe 47 communes, soit **48 672 habitants** (INSEE au 01/01/2019)

Haut Val de Sèvre : 30 198 habitants

Val de Gâtine (en partie) : 6 940 habitants

Parthenay-Gâtine (en partie) : 11 534 habitants

Répartition des ménages sur le département des Deux-Sèvres (Sources : Insee, exploitations principales, géographie au 01/01/2019) :

Nombre de ménages	1 homme seul	1 femme seule	2 pers	3 ou 4 pers	5 pers ou plus	nombre moyen de pers par ménage
166 792	14,80%	18,80%	37,30%	24,40%	4,80%	2,24

La composition moyenne d'un ménage est de **2,24 personnes**. Le SMC compte environ **21 730 foyers**.

Synthèse

- Territoire à dominante rurale
- Sud du territoire attractif par son bassin économique, la proximité d'axes routiers et la proximité de la CAN
- Population d'ouvriers, d'employés et de retraités
- Industries agroalimentaires, logistique
- 93% d'habitat individuel
- Faible activité touristique : 18,93%

B. Modalités de collecte

Le SMC assure la collecte des déchets en **régie** directe.

La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR se fait en bac individuel sur l'ensemble du territoire. Le SMC assure la dotation et la maintenance des bacs roulants.

La collecte sélective s'effectue en bac individuel pour les emballages ménagers et les papiers en mélange. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter les emballages en verre. Il reste encore quelques bornes papiers et emballages fin 2019.

La collecte des autres déchets et des déchets dangereux est effectuée via un réseau de 9 déchetteries. Un service payant de location de caisson et traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).

Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés, si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.

La collecte des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé du département des Deux-Sèvres.

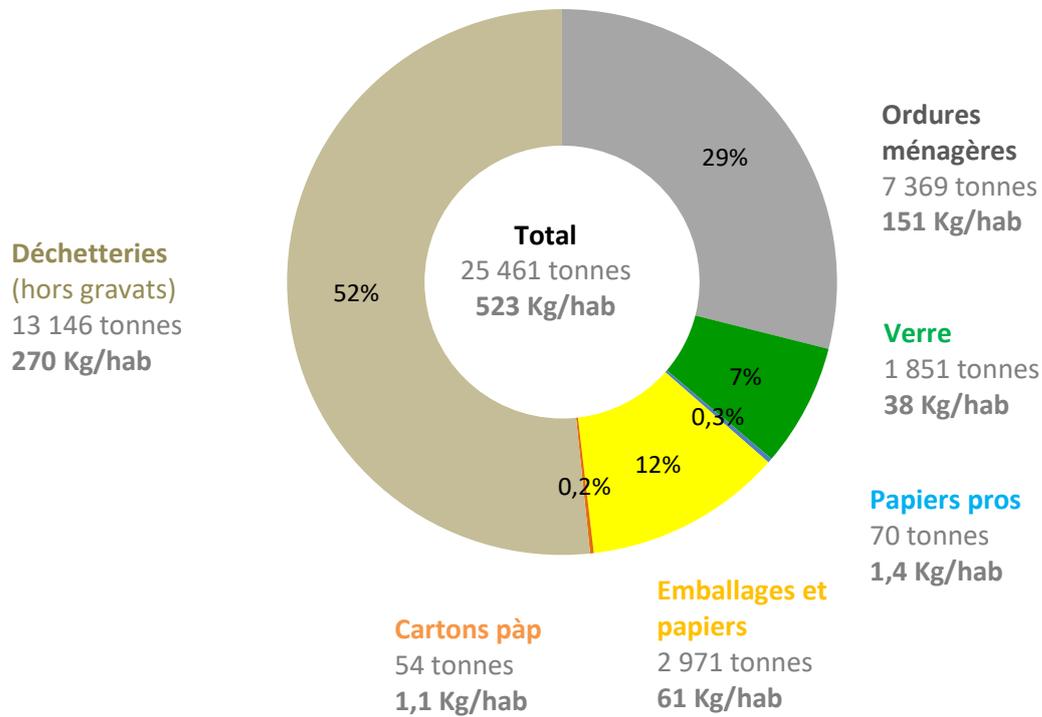
		Fréquence	Nombre de communes	Population	Equipement
	Ordures ménagères	1 semaine sur 2	46	41 916	En bac à couvercle vert
		1 fois par semaine	1	6 756	En bac à couvercle vert
		2 fois par semaine en centre-ville	St-Maixent-l'École		ou en sac noir (centre-ville St-Maixent-L'École)
	Multi matériaux	1 semaine sur 2	46	41 916	En bac à couvercle jaune
		1 fois par semaine	1	6 756	En bac à couvercle jaune ou minibacs (centre-ville St-Maixent-L'École)
	Emballages	Apport volontaire	9	48 672	19 bornes devant les déchetteries
	Papiers	Apport volontaire	9	48 672	16 bornes devant les déchetteries
		1 fois par mois		566 professionnels et collectivités	
	Cartons	1 fois par semaine		49 professionnels et collectivités	91 bacs
	Verre	Apport volontaire	47	48 672	190 bornes

Le SMC dispose de **9 déchetteries** réparties sur son territoire, soit 1 pour 5 400 habitants. La **carte d'accès** est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Déchetteries	Coordonnées	Jours	Heures	Fréquentation moyenne par semaine
La Crèche	ZA les Groies Perron 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	761
Ménigoute	Le bourg nord 05 49 69 10 66	Lundi, mercredi Vendredi, samedi	9h-12h 9h-12h et 14h-18h	89
Pamproux	Bel Air 05 49 76 38 97	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	224
St-Aubin-Le-Cloud	Route de Chagnée 05 49 63 26 40	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	135
St-Maixent-L'École	Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	1035
St-Pardoux	La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	240
Secondigny	La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, jeudi, samedi	9h-12h et 14h-18h	132
Vasles	Gatebourse 05 49 69 98 50	Mardi, jeudi Samedi	14h-18h 9h-12h et 14h-18h	77
Verruyes	Marcilly 05 49 63 31 59	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	72

C. Production de déchets sur le territoire

En 2019, le SMC a collecté 25 461 tonnes (523 kg/hab/an) de déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats.



Comparaison avec les ratios du département, région, France

Flux de déchets	Tonne SMC 2019	SMC Kg/hab 2019	Deux-Sèvres 2018	Nouvelle Aquitaine 2018	Données rurales nationales 2016
Ordures ménagères résiduelles	7 369 t	151	180	244	192
Emballages / Verre / Papiers	4 892 t	101	90	94	87
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats)/Cartons pro	13 146 t	271	232	261	214
Biodéchets	0		16	6	
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	25 461 t	523	518	605	494

Les DMA comprennent les OM Résiduelles, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchetteries (hors déblais et gravats), soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déblais et gravats et si possible, hors déchets de la collectivité).

Evènements impactant la collecte :

2012 : création de la nouvelle déchetterie à St-Maixent-l'École

2013 : création de la nouvelle déchetterie à La Crèche et à St-Pardoux

2015 : retrait des communes de La Mothe-St-Héray, Exoudun, La Courade

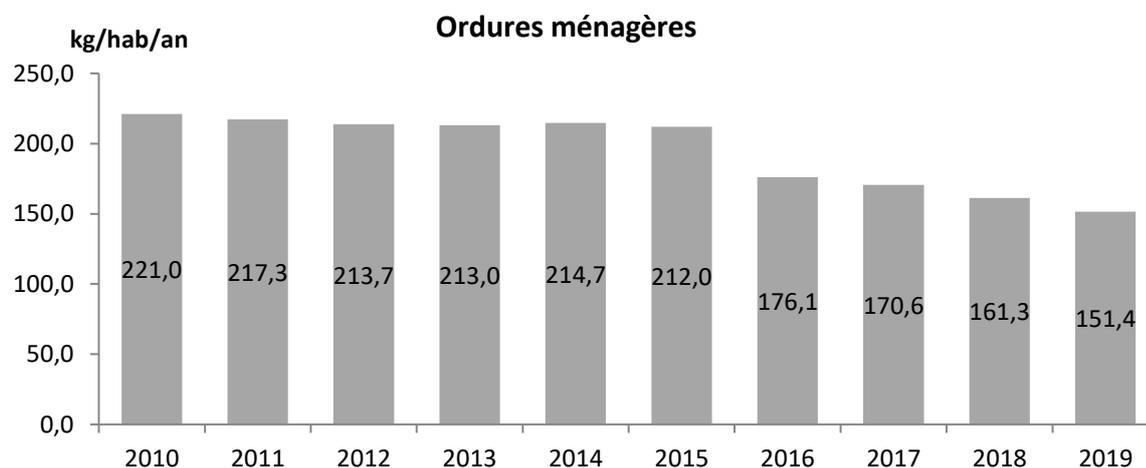
2015-2016 : harmonisation du mode de collecte avec la distribution de bacs de collecte individuelle pour les ordures ménagères (couvercle vert) et pour les emballages (couvercle jaune) sur tout le territoire. Passage à une collecte alternée une semaine sur deux.

2019 : passage à la collecte en multimatériaux emballages et journaux-magazines en mélange et extension des consignes de tri

2019 : installation d'un pont bascule à l'entrée de l'IDSI de Pamproux

1. Ordures ménagères assimilées

La production a chuté lors de la mise en place des bacs individuels pour le tri des emballages. Depuis 2016, cette baisse se poursuit, elle peut s'expliquer par la distribution de composteurs et la sensibilisation à la réduction des déchets.



Entre 2010 et 2019 : **-32 % d'OMR**

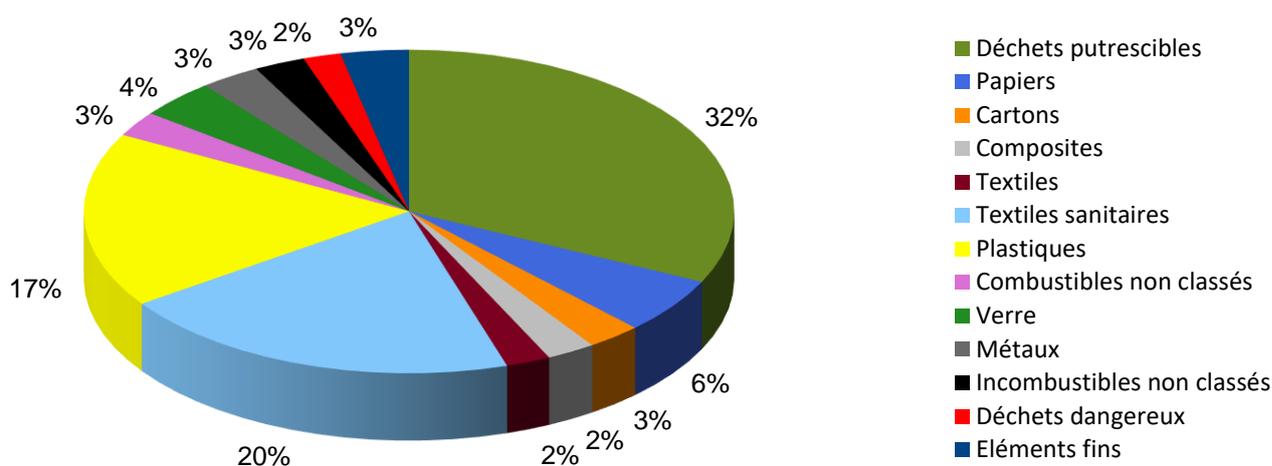
Caractérisation des ordures ménagères :

Du 2 au 4 décembre 2019, le SMC a réalisé une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles, dans le cadre du CODEC. Ces caractérisations permettent de connaître la composition des OMR et ainsi définir le potentiel de détournement de gisements valorisables et d'identifier les déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention.

Des échantillons ont été prélevés sur 7 tournées de collecte, dont une sur la tournée des gros producteurs de déchets (maison de retraite, métiers de bouche...). Ils ont été ensuite analysés en pesant chaque catégorie de déchets, suivant le protocole AFNOR XP X30.

La caractérisation de la tournée des professionnels est comparable aux autres échantillons. Il n'y a pas de différences notables entre ville et campagne.

Résultat des caractérisations OMR par catégorie



A l'échelle du territoire du SMC, les OMR se caractérisent par une part importante :

- de déchets putrescibles : 32% de la masse humide
- de textiles sanitaires : 20% de la masse humide
- de plastiques : 17% de la masse humide

Ces 3 catégories représentent plus des deux tiers (69%) de la masse des ordures ménagères résiduelles.

Chaque habitant produit 151 kg par an. Par extrapolation, les caractérisations ont permis d'identifier les résultats suivants :

- **35 kg/hab/an** d'emballages et papiers peuvent encore être triés.
- **6 kg/hab/an** de bouteilles, pots et bocaux en verre sont jetés au lieu d'être déposés dans les bornes d'apport volontaire.
- **34 kg/hab/an** de déchets mis à la poubelle peuvent être compostés.
- **10 kg/hab/an** de déchets alimentaire dont 3,4 kg de denrées encore emballés pourraient être évités.
- **4 kg/hab/an** de vêtements, chaussures, linge de maison sont jetés alors qu'il existe une filière à responsabilité élargie des producteurs.
- **8kg/hab/an** de déchets divers valorisables sont à apporter en déchetteries

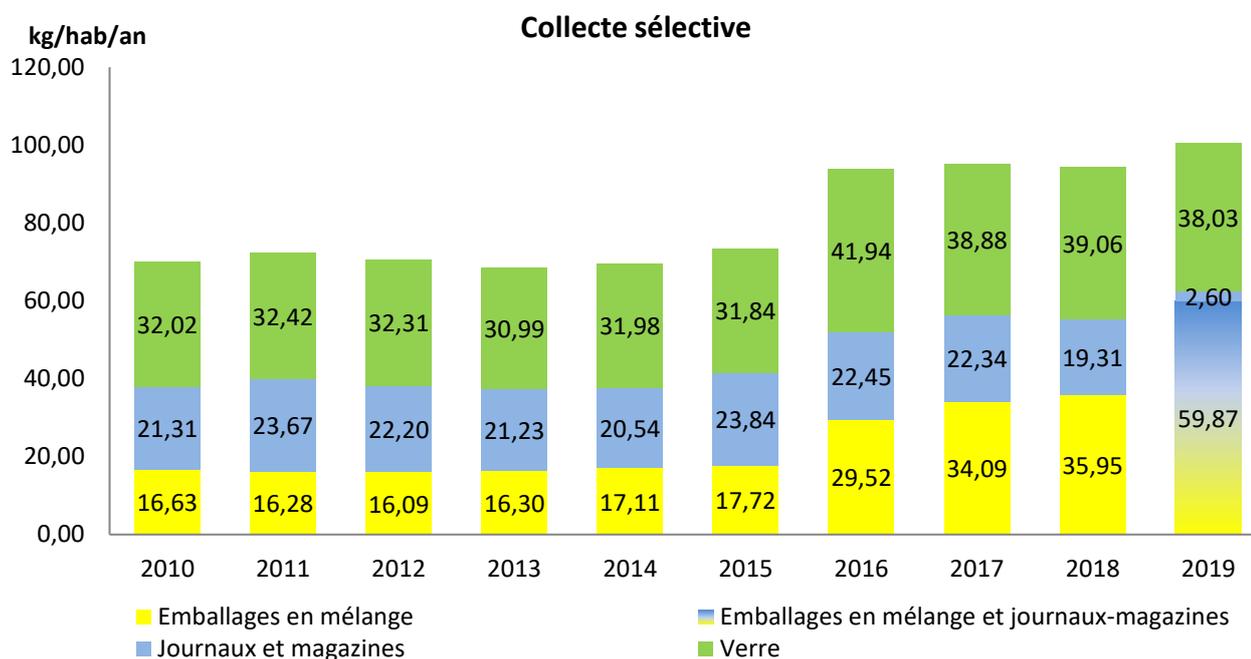
Ainsi, si tous les déchets étaient compostés et triés, il ne resterait que **54 kg** de déchets résiduels. Dans les déchets résiduels, se trouvent notamment les textiles sanitaires (couches bébé, autre fraction hygiénique).

Axes d'orientations :

- Alternatives aux produits à usage unique (couches, lingettes...)
- Accentuer le compostage à domicile et collectif
- Poursuivre la communication sur le tri et le recyclage des emballages, papiers et verre
- Travailler avec les professionnels notamment les gros producteurs (action CCI...)

2. Collecte sélective

Les collectes des emballages et du verre ont fortement augmenté lors de la mise en place des bacs individuels de collecte en 2015-2016. Entre 2014 et 2018, l'augmentation des emballages a atteint + 114%. Au 1^{er} janvier 2019, la collecte est passée en multi matériaux (emballages et papiers en mélange) et à l'extension des consignes de tri.



Entre 2010 et 2019 : + **65 %** d'emballages et papiers

Entre 2010 et 2019 : + **19 %** de verre



Taux de refus

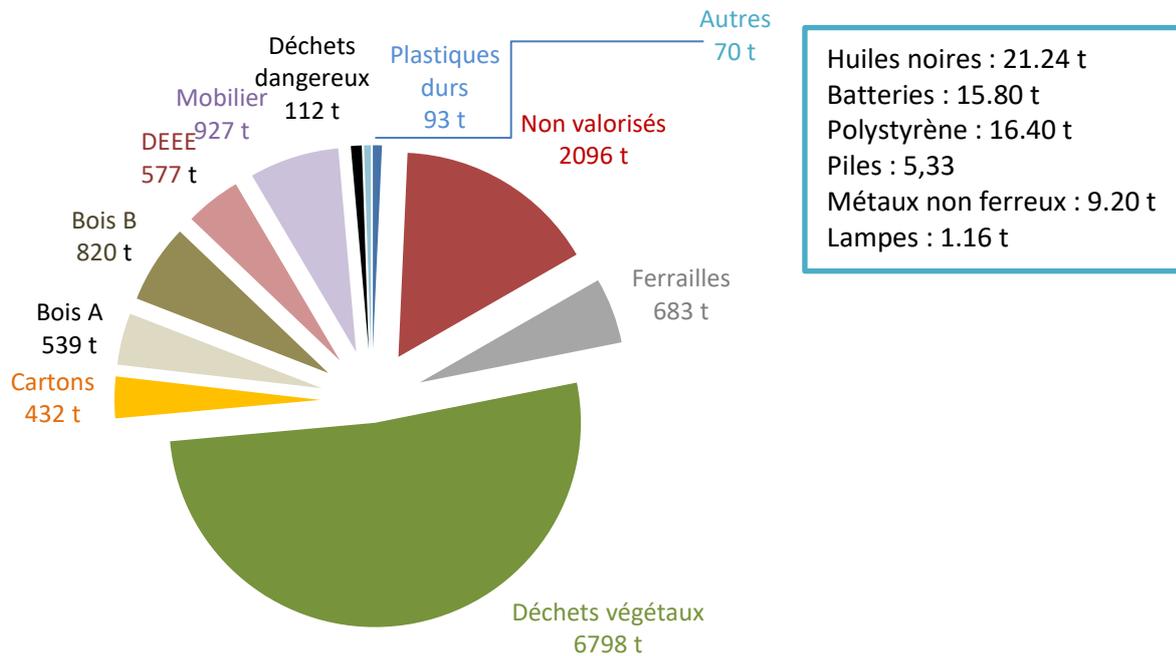
Selon les caractérisations, le taux de refus s'élève en moyenne à **17%** sur le flux entrant. Cette valeur reflète la qualité du geste de tri des habitants. Ce taux est ensuite mis en corrélation avec la production du centre de tri. En sortie de chaîne de tri, le refus s'élève à 20% (refus de process réaffecté).

Axes d'orientations :

- Rappeler les consignes de tri
- Le SMC est partie-prenante dans la SPL pour la création d'un centre de tri interdépartemental UNITRI

3. Déchetteries

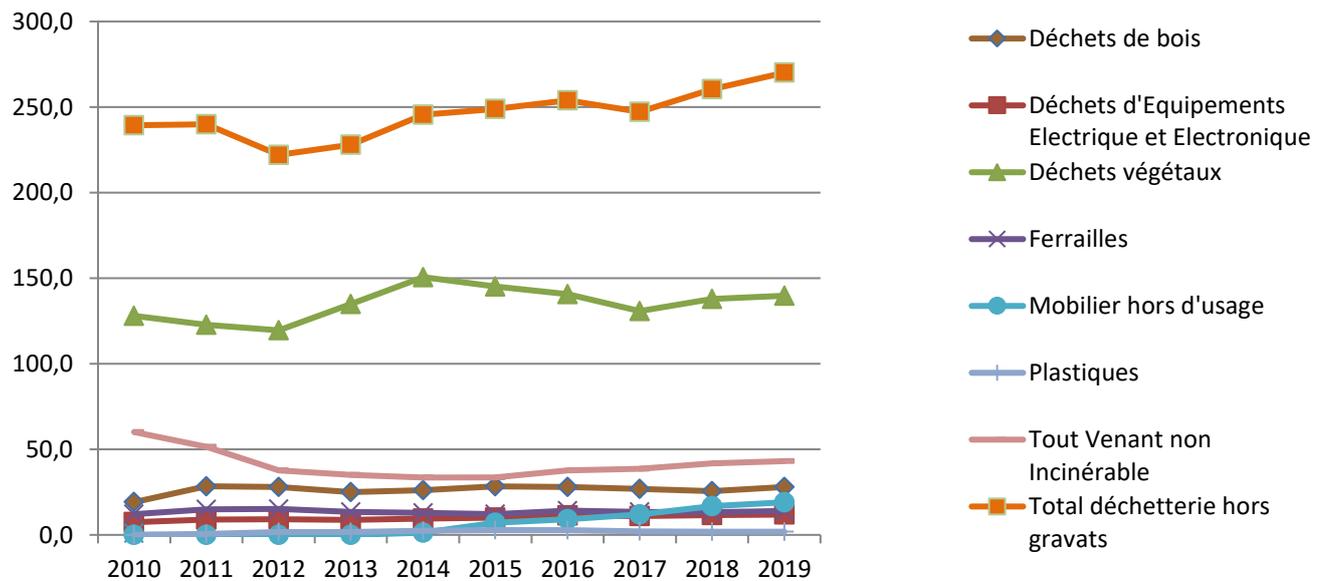
Le flux principal d'apport en déchetterie apparaît nettement comme étant les végétaux, + de 50% des apports.



La fluctuation des tonnages de végétaux d'une année sur l'autre s'explique en grande partie par la variation des conditions climatiques.

Le tout venant non valorisable a fortement baissé lors de la mise en place de la filière bois. Ces dernières années, le flux repart à la hausse.

Apports en déchetterie



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total déchetterie hors gravats	239,4	239,9	222,1	228,0	245,5	248,8	254,0	247,1	260,6	270,1

Entre 2010 et 2019 : **+12,8 %**

Etude de faisabilité d'un module de production de CSR issu de tout-venant de déchèteries

En 2019, le SMC s'est joint à une étude menée par TRIVALIS sur la production de combustible solide de récupération (CSR). L'objectif est d'étudier la faisabilité d'une solution de valorisation sous forme de CSR pour le tout-venant actuellement enfoui en ISDND, en vue de limiter les hausses programmées de la TGAP à échéance 2025.

Conclusion du 25 juin 2020 :

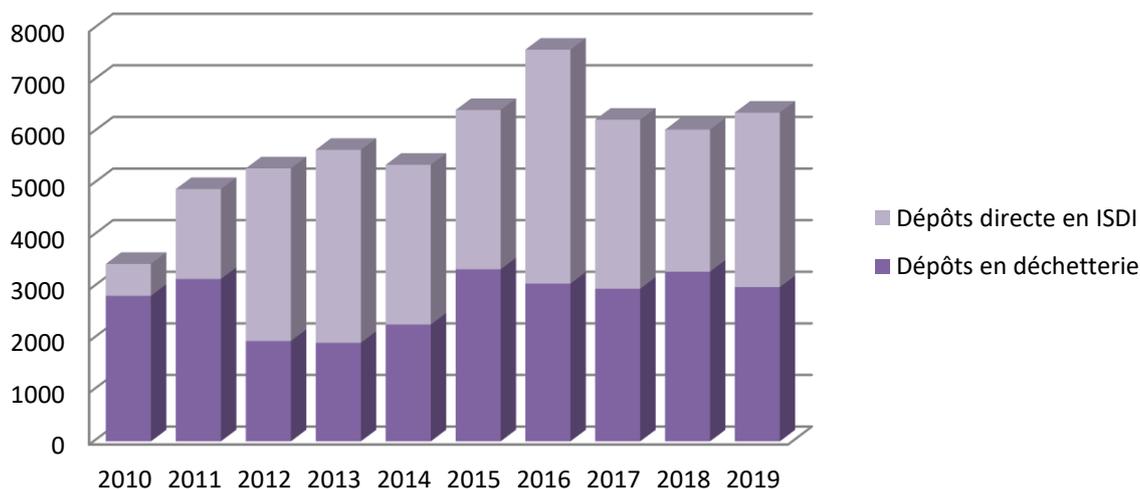
Le coût global de production de CSR sur un terrain d'implantation sans contrainte particulière s'inscrit dans la fourchette de l'enfouissement (133 à 159 €/t), sous les conditions suivantes :

- Que les collectivités s'unissent pour l'aménagement et l'exploitation d'une unité de production unique d'environ 60000 à 70000 t/an minimum
- Que les refus de CSR soient enfouis dans une ISDND sous MO publique, dont les coûts de gestion hors TGAP sont maîtrisés, et qui soit en capacité de réceptionner la totalité des refus de CSR (11.000t/an)-
- Qu'une recherche active d'exutoire(s) pour la valorisation du CSR, hors cimenterie, soit engagée à l'échelle du territoire desservi afin de maîtriser les coûts de valorisation du CSR,
- Qu'un marché de transport unique des centres de transfert vers l'unité de production de CSR pourrait être un autre moyen d'économie financière, de rationalisation logistique, de centralisation de sa gestion, et de transition environnementale à plus grande échelle (FMABio-GNV).
-

4. Gravats

Le SMC a pour obligation de tenir un registre des entrées de gravats sur les installations de stockage des déchets inertes (ISDI). Les tonnages semblent se stabiliser. En 2019, un pont bascule a été installé à l'entrée de l'ISDI de Pamroux, ce qui permettra d'avoir des tonnes plutôt qu'une estimation des volumes déposés.

Dépôts gravats en tonne



Cet enregistrement de l'ISDI de Pamroux (arrêté du 16 août 2017) est délivré pour une durée de 20 ans. La capacité est de 200 000 m³ et l'apport maximal annuel de 15 000 m³ soit 21 000 tonnes (d=1,4).

D. Traitement et valorisation

1. Modes de traitement

Le traitement des ordures ménagères résiduelles est confié au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED). Les déchets sont traités dans un centre de tri mécano-biologiques situé à Champdeniers (79).

L'enfouissement en direct concerne les déchets non valorisés de déchetteries. Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sont situées sur les communes de Coulonges-Thouarsais (79) et d'Amailloux (79).

Les emballages et papiers en mélange sont expédiés au centre de tri SUEZ à Poitiers dans le cadre d'un marché public.

Le SMC dispose d'une installation de stockage des déchets inertes (ISDI) à Pamproux.

Les déchets végétaux sont broyés sur la plate-forme de compostage du SMC à Ste-Eanne.

Les autres déchets suivent les filières de valorisation.

2. Taux de valorisation

Le taux de valorisation correspond au taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (valorisation matière ou organique). Le plan national de réduction et de valorisation fixe ce taux à 55% en 2020 et 65% en 2025.

Les taux calculés ici sont établis sur la base des tonnages orientés vers les filières de valorisation. Le TMB n'est pas pris en compte car il n'est pas considéré par l'AREC comme filière de valorisation.

DMA hors déblais-gravats		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage total collecté (t/an)		26 866	27 395	26 278	26 434	27 167	25 878	25 253	24 787	24 980	25 116
Recyclage matière *	Tonne/an	6 152	7 120	6 997	6 548	6 688	6 900	8 096	8 242	8 379	9 066
	Taux	22,9%	26,0%	26,6%	24,8%	24,6%	26,7%	32,1%	33,3%	33,5%	36,1%
Recyclage organique *	Tonne/an	6 458	6 330	6 183	6 980	7 701	7 018	6 761	6 300	6 655	6 453
	Taux	24,0%	23,1%	23,5%	26,4%	28,3%	27,1%	26,8%	25,4%	26,6%	25,7%
Valorisation globale	Tonne/an	12 610	13 450	13 180	13 528	14 389	13 918	14 857	14 542	15 034	15 518
	Taux	46,9%	49,1%	50,2%	51,2%	53,0%	53,8%	58,8%	58,7%	60,2%	61,8%

Si les 52% de réduction des ordures ménagères grâce au TMB étaient pris en compte, dans le calcul de taux de valorisation, ce taux global atteindrait 77 % en 2019.

L'augmentation voire le maintien du taux de valorisation va être difficile avec l'objectif de réduction des déchets végétaux.

E. Mode de gestion – Financement

1. Mode de financement

Le SMC ne fixe pas les **tarifs des particuliers**, mais fait appel à une enveloppe contributive, sous forme de participations, auprès de ses communautés de communes membres.

Les intercommunalités ont le choix entre la redevance (REOM) ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour le recouvrement auprès des administrés.

CC Haut Val de Sèvre

CC Parthenay-Gâtine

CC Val de Gâtine

REOM

TEOM

REOM

La **redevance spéciale** applicable aux déchets des professionnels et des collectivités est fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC.

Pour les professionnels de la CCPG, la redevance s'applique si la production de déchets est supérieure à 750 litres par semaine.

2. Analyse des coûts

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries	TOTAL
Tonnage	7369	3041	1 851	13200	24 979
Coût aidé € HT	1 864 689	526 471	-23 342	1 980 593	4 348 411
Coût aidé en € HT/tonne	253,06	173,15	-12,61	149,4	563
Coût aidé en € HT/hab	38,31	10,82	-0,48	40,69	89,34
Coût national Médian* en € HT/hab	42,3 € (32 €/58 €)	4,2 € (-2 €/14 €)	0,9 € (0,3 €/13,7 €)	23,6 € (17 €/32 €)	71 €

*Référentiel ADEME 2019 – Collectivités rurales (chiffres 2016)

F. Actions engagées pour la prévention déchets

1. Recyclerie Tri d'Enfer du SMC



Ouverte depuis 2013, sur le site de la déchetterie de St-Maixent-L'Ecole, la recyclerie permet la vente d'articles collectés en déchetteries. C'est autant de déchets évités !
25 journées de vente en 2019
33 992 € de ventes
23 tonnes d'objets réemployés

Les ventes sont également l'occasion de promouvoir la réparation, la transformation, la customisation d'objets. Plusieurs bénévoles, créateurs, artistes ont exposé leur savoir-faire et partagé leur passion.

2. Location d'un broyeur à branches aux communes du SMC

L'objectif de cette acquisition permet aux communes du territoire de broyer leurs résidus de taille, afin de les réutiliser en paillage dans les massifs, parterres et haies.

En 2019, 8 communes ont loué le broyeur, ce qui représente 126 heures d'utilisation, soit l'équivalent de 5 400 m³.

3. Stop Pub

La pose d'autocollant Stop Pub fait partie de ces gestes simples que le citoyen peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets.

4. Compostage à domicile



Le SMC accompagne les habitants qui souhaitent composter en proposant la mise à disposition d'un composteur par foyer.

Un tiers des foyers sont équipés. 7 187 composteurs ont été distribués entre 2009 et 2019. Les quantités évitées sont estimées à **215 tonnes** en 2019.

Total composteurs	
2009	1452
2010	1077
2011	729
2012	194
2013	60
2014	400
2015	474
2016	1017
2017	335
2018	640
2019	809
TOTAL	7187

4 structures scolaires (cantines, écoles...) ont été équipées de composteurs en 2019.

G. Résultats du questionnaire sur le tri et la réduction des déchets

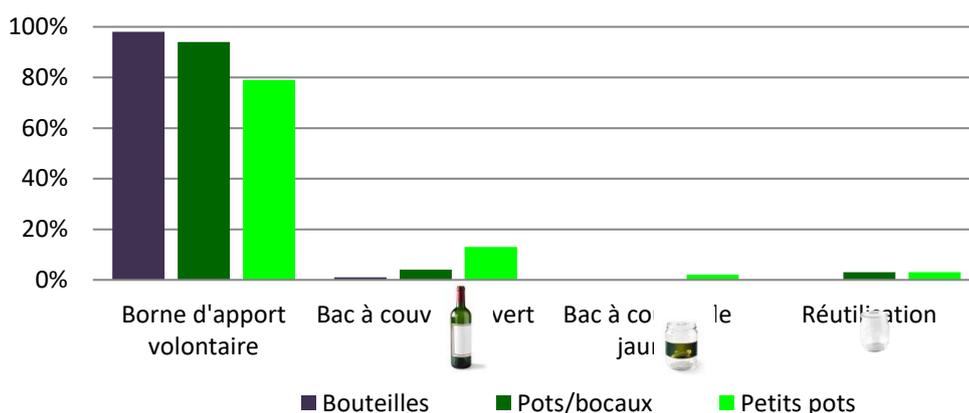
98% des bouteilles et flacons en plastique sont mis dans les bacs à couvercle jaune.

Bac à couvercle jaune



Par contre, les barquettes en polystyrène sont moins bien triées avec seulement **60%** de tri. « Tous les emballages et tous les papiers se mettent dans le bac à couvercle jaune. »

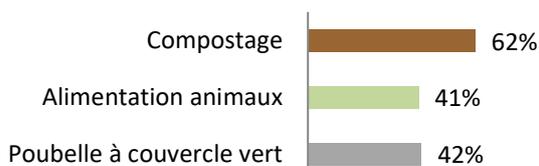
Où sont jetés les emballages en verre



En général le verre est bien trié. Il y a quelques erreurs de tri sur les pots et bocaux.

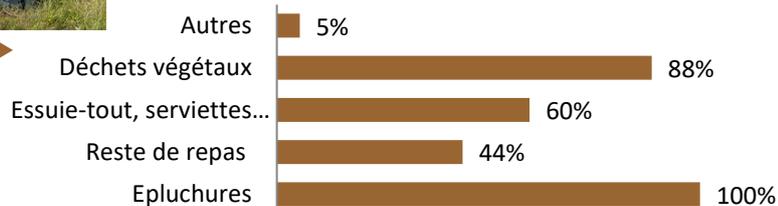
62% des personnes compostent

Déchets de cuisine

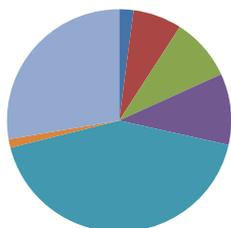


36% des personnes ont un composteur du SMC

Déchets compostés



Raisons de la non pratique du compostage

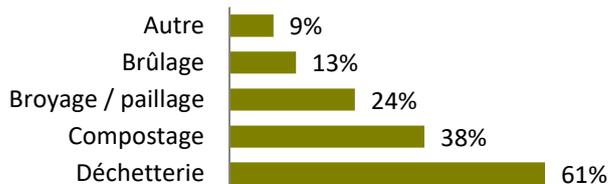


- Logement collectif
- Manque de place
- Mauvaise expérience
- Manque d'information
- Pas d'équipement
- Pas esthétique
- Poules

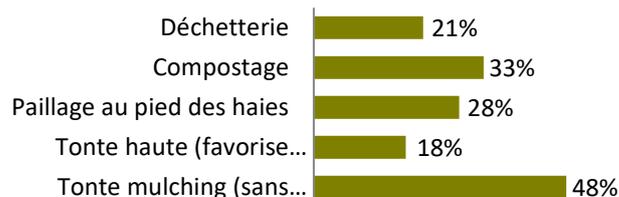
Les personnes ne compostent pas car elles ne disposent pas d'équipement (43%) ou donnent leurs restes aux poules (28%).

61% des personnes déposent leurs déchets de jardins en déchetterie mais **21%** des personnes apportent leurs tontes de pelouse. La tonte mulching (sans ramassage) est largement pratiquée.

Déchets jardin

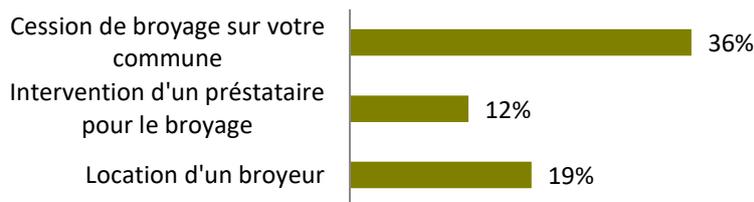


Tonte de pelouse

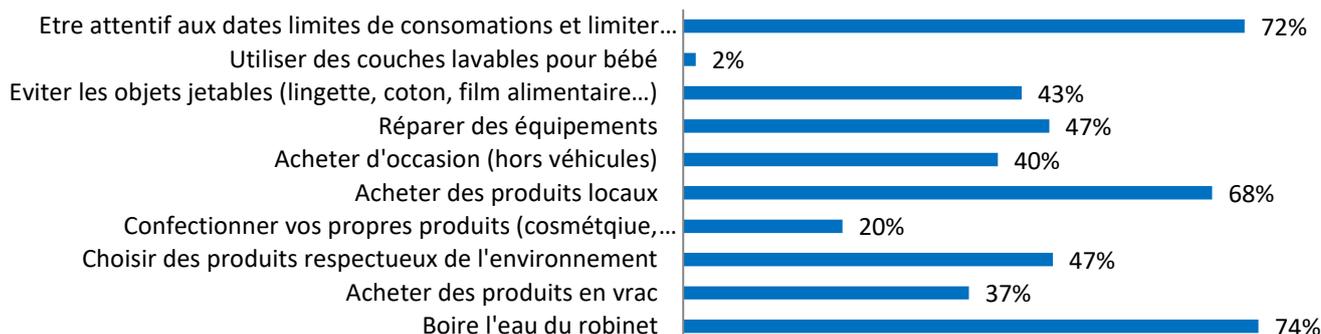


36% des personnes préfèrent la cession de broyage des déchets végétaux sur leur commune.

Intérêt par un service de broyage



Actions en faveur de la réduction des déchets



31% des personnes ont apposé un STOP PUB sur leur boîte aux lettres.

Selon une étude de l'Ademe réalisée en 2016, environ **13.6 kg par habitant d'imprimés non sollicités** sont distribués en France chaque année.

69% de personnes connaissent la recyclerie du SMC.

43% des personnes ont déjà fait un don en déchetterie pour la recyclerie.

16% des personnes se sont déplacées aux ventes de la recyclerie.

H. Conclusion : constats majeurs

Gisement	Ratio	Potentiel de progrès	Pistes
OMR	151 kg/hab/an	34 kg/hab/an de déchets compostables	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le compostage auprès de ménages, de l'habitat collectif et des gros producteurs - Etude de la collecte des biodéchets
		35 kg/hab/an d'emballages et de papiers recyclables	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la communication sur les nouvelles consignes de tri - Pour limiter les papiers, promouvoir les autocollants stop pub auprès des foyers - Cibler le hors foyer (manifestation, tri dans les salles des fêtes et salle de sport...) - obliger les entreprises/commerces à trier
		10 kg/hab/an de déchets alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le gaspillage alimentaire Restauration collective Dons des moyennes et grandes surfaces
Déchets végétaux	132 kg/hab/an		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les techniques alternatives au jardin et promotion de broyages des déchets verts afin de limiter l'apport en déchetterie - Limiter les passages ou la quantité autorisée en déchetteries - Associer les agents communaux - Associer les agriculteurs
Verre	38 kg/hab/an	6 kg/hab/an	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le verre dans les bacs de collecte - Travailler avec la restauration / bar sur la consigne
Tout venant non valorisé	42 kg/hab/an		<ul style="list-style-type: none"> - développer le CSR - promouvoir la réparation, la vente ou le don
Déchets du BTP Gravats			<ul style="list-style-type: none"> - recyclerie des matériaux - réemploi des gravats

<p style="text-align: center;"><u>ATOUS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions emblématiques déjà mises en place (compostage, Stop Pub...) - Actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public - Création d'un centre de tri des emballages ménagers en 2023 - Régie 	<p style="text-align: center;"><u>FAIBLESSE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Portage politique fort - Moyens humains dédiés à la prévention - Région engagée dans la prévention et l'économie circulaire (anciennement compétence du département) - Compétences économiques portées par les adhérents - Nombre des mairies important 47 communes donc de nombreux acteurs à mobiliser - Disparités du territoire nord/sud
<p style="text-align: center;"><u>OPPORTUNITÉS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture de la prévention déchets - Acteurs locaux engagés (associations, entreprises...) - Tissu associatif thématique environnemental - Travail en transversalité avec les adhérents pour les programmes de territoire (EIT, PCAET, Gaspillage alimentaire...) - Prise de conscience des habitants pour changer les modes de consommation - Défiance des habitants à cause des coûts « je trie de plus en plus, et le coût augmente » 	<p style="text-align: center;"><u>MENACES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'outils de traitement pour la valorisation CSR - TGAP qui impacte à la hausse les cotisations des habitants - Un contexte économique et sociale difficile pour les foyers

Suite au diagnostic du territoire, les thématiques retenues pour l'élaboration du programme d'actions sont :

1. Exemplarité des collectivités
2. Communication et sensibilisation à la prévention
3. Tri à la source des biodéchets
4. Gestion des déchets végétaux
5. Lutte contre le gaspillage alimentaire
6. Augmenter la durée de vie des produits - Réemploi
7. Actions emblématiques favorisant la consommation responsable
8. Accompagnement des acteurs du territoire (entreprises, manifestations...)
9. Mise en place de mesures économiques pour favoriser la prévention des déchets (redevance ou taxe incitative)
10. Réduire les déchets du BTP
11. Participer aux actions transversales (PCAET, EIT) des collectivités

III. Le programme d'actions 2022-2027

A. Objectifs du PLPDMA

Les objectifs de réduction sont définis dans le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets. Ainsi, les objectifs de baisse des DMA* sont calqués sur les objectifs du plan régional : **-12%** en 2027

	Année de référence 2019	Objectifs 2027	
Déchets ménagers assimilés* Avec inertes	577 kg/hab/an	508 kg/hab/an	- 12 %
Ordures ménagères résiduelles	151 kg/hab/an	120 kg/hab/an	- 20%
Déchets végétaux	133 kg/hab/an	110 kg/hab/an	- 16%

**Déchets ménagers assimilés (DMA) = Ordures ménagères résiduelles (OMr) + Collecte sélective (emballages, verre, papiers) + apports en déchetterie*

B. Les enjeux

Les enjeux stratégiques poursuivis par le PLPDMA sont :

- Impliquer les collectivités adhérentes dans le programme
- Associer le PLPDMA à d'autres démarches locales
- Multiplier les opportunités de communication autour de la prévention déchets.

C. Les fiches actions

Afin d'atteindre les objectifs de réduction, le PLPDMA propose 16 actions réparties en 8 axes.

Axe 1 Exemplarité des collectivités

Action 1.1 : Sensibilisation des collectivités adhérentes à la prévention des déchets

Action 1.2 : Eco-consommation et développement des achats durables

Axe 2 Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

Action 2.1 : Sensibilisation des scolaires

Action 2.2 : Sensibilisation de proximité à la prévention auprès du grand public

Axe 3 Tri à la source des biodéchets et gestion des déchets végétaux

Action 3.1 : Développement de la collecte séparée des biodéchets (déchets alimentaires)

Action 3.2 : Développement de la gestion de proximité des déchets végétaux

Axe 4 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 4.1 : Accompagnement de la restauration collective dans la démarche de réduction du gaspillage alimentaire

Action 4.2 : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 5 Augmentation de la durée de vie des produits

Action 5.1 : Développement de la recyclerie

Action 5.2 : Promotion du réemploi, de la réutilisation, de la réparation

Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire

Action 6.1 : Accompagnement des entreprises à la mise en place du tri 5 flux et à la réduction des déchets

Action 6.2 : Accompagnement des éco-manifestations

Action 6.3 : Participer aux actions transversales (PCAET, EIT) des collectivités

Axe 7 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action 7.1 : Mise en place de la TEOMi et/ou Redevance Incitative

Action 7.2 : Mise en place de la redevance spéciale à la levée de bacs pour les professionnels

Axe 8 Réduire les déchets du BTP

Action 8.1 : Favoriser le réemploi des matériaux

Axe 1 Exemplarité des collectivités

Action 1.1 : Sensibilisation des collectivités adhérentes à la prévention des déchets

ENJEUX

L'engagement des intercommunalités adhérentes et des mairies est une démarche nécessaire pour porter un message commun aux citoyens et aux acteurs économiques et associatifs. L'objectif est d'encourager les actions de réduction dans les programmes environnementaux de chaque collectivité et d'être exemplaire au sein des institutions.

OBJECTIFS

Sensibiliser les élus, les agents des communes et communautés adhérentes
Mettre en place des actions concrètes

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Elus et services

Informers sur les enjeux de la réduction des déchets et les alternatives existantes.

Organiser des opérations élus témoins : valorisation d'actions menées par des collectivités

Proposer des ateliers et/ou formations à de nouvelles pratiques

Créer un pack clé en main de documents de communication pour les mairies (articles, affiches, publication Facebook...)

Agents

Diffuser des messages sur le tri et la prévention mettant en évidence les gestes et les bénéfices au moyen des outils de communication interne (Valorisation d'actions menées par d'autres agents/services)

Organiser des ateliers (faire soi-même ses produits d'entretien, couture, réparation...)

CIBLES : Elus des mairies et intercommunalités, agents des collectivités

PARTENAIRES : ADEME, mairies déjà engagées

Actions par année	2022	Communiquer sur le PLPDMA – Réaliser un pack de communication
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de rencontres entre élus		Nombre, d'ateliers, de formation pour agents		Actions réalisées au SMC	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	1		1		2	
2023	1		1		2	
2024	1		1		2	
2025	1		1		2	
2026	1		1		2	
2027	1		1		2	

Axe 1 Exemplarité des collectivités

Action 1.2 : Eco-consommation et développement des achats durables

ENJEUX

Accompagner les administrations du territoire dans la mise en place du tri et d'une démarche d'éco-consommation, inciter à l'achat durable et privilégier le réemploi. Les achats publics durables constituent un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

OBJECTIFS

Diminuer les déchets de consommables

Améliorer les tris dans les différents lieux de travail

Dans les marchés publics, intégrer les critères environnementaux et sociaux

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Au SMC

Effectuer un suivi de la consommation de ramettes de papiers et sensibiliser aux pratiques d'économie de papier (format d'impression, dématérialisation...)

Eviter les produits jetables

Privilégier les produits éco labellisés

Intégrer les critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics (groupements d'achats...)

Dans les collectivités adhérentes

Réaliser un diagnostic « déchets » dans les communes

Rencontrer des agents communaux et élus référents

Donner des pistes d'actions pour mieux trier et réduire la production de déchets

CIBLES : Agents SMC, notamment les acheteurs

PARTENAIRES : ADEME

Actions par année	2022	Elaboration du diagnostic
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Consommation de ramettes		Nombre de diagnostics communaux			
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	-3%		2			
2023	-5%		15			
2024			15			
2025			15			
2026						
2027						

Axe 2 Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

Action 2.1 : Sensibilisation des scolaires

ENJEUX

Depuis de nombreuses années, les animations pédagogiques sont confiées au CPIE de Gâtine Poitevine. Il convient de renforcer les actions de sensibilisation auprès des scolaires. Les animations doivent d'inscrire dans un projet d'école cohérent.

OBJECTIFS

Sensibiliser les scolaires au tri, à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire

Trier systématiquement les papiers et emballages dans les écoles

Réduire les déchets générés par les écoles en sensibilisant l'ensemble des acteurs.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Intervention du CPIE de Gâtine Poitevine à raison de 3 demi-journées par classe pour les primaires et de 2 pour les maternelles

Intervention du SMC auprès de la MFR de Secondigny

Visites de la recyclerie

Recenser les éco-écoles et les valoriser

Mettre en place le compostage dans les écoles

Être à l'écoute des conseils municipaux jeunesse

CIBLES : Scolaires, les enseignants, les agents

PARTENAIRES : CPIE de Gâtine Poitevine, communes ou intercommunalités

Actions par année	2022	Animations pédagogiques
	2023	Animations pédagogiques
	2024	Animations pédagogiques
	2025	Animations pédagogiques
	2026	Animations pédagogiques
	2027	Animations pédagogiques

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de scolaires sensibilisés		Nombre d'écoles engagées dans un projet		Mise en place de composteurs dans les écoles	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	600		5		5	
2023	600		5		5	
2024	600		5		5	
2025	600		5		5	
2026	600		5		5	
2027	600		5		5	

Axe 2 Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

Action 2.2 : Sensibilisation de proximité à la prévention auprès du grand public

ENJEUX

La connaissance de la prévention déchets doit être étendue au-delà des gestes emblématiques (compostage, stop pub) et des pratiques doivent être développées (réparation, seconde main, couches lavables...).

OBJECTIFS

Augmenter le niveau de connaissance des gestes de la prévention
Informer sur les actions en cours sur le territoire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Participer aux manifestations locales – animations grand public
Créer un évènement zéro déchets avec les associations locales, pendant la SERD
Multiplier les canaux d'information
Mettre en place des opérations témoins (éco boulanger)
Réfléchir à la mise en place d'un défi zéro déchet ou zéro déchet vert
Détecter et valoriser les actions positives sur le territoire
Communiquer sur l'utilisation des couches lavables et protections périodiques réutilisables – Etudier la possibilité d'une participation financière – Recensement des vendeurs locaux

CIBLES : Toutes cibles

PARTENAIRES : Acteurs locaux, associations, médias

Actions par année	2022	Animations grand public, évènement zéro déchets SERD, publications Facebook, articles, ...
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre d'abonnés sur Facebook		Nombres de cibles sensibilisés		Nombre de stand SMC sur les manifestations	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	600		100		5	
2023	700					
2024	800					
2025	900					
2026	1000					
2027	1100					

Indicateurs de changement de comportement (mesuré par sondage) : % de personnes qui réalisent des actions de prévention

Axe 3 Tri à la source des biodéchets et gestion des déchets végétaux

Action 3.1 : Développement de la collecte séparée des biodéchets (déchets alimentaires)

ENJEUX

32% des déchets fermentescibles se retrouvent encore dans les ordures ménagères (caractérisation des OMR de novembre 2019).

Le gaspillage alimentaire représente 10 kg/hab/an et les déchets compostables 34 kg/hab/an.

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets et l'Union Européenne exige que cet objectif soit atteint au plus tard le 31 décembre 2023.

Les biodéchets sont un flux prioritaire dans la réduction des OMR.

OBJECTIFS

Mettre en place le tri des biodéchets sur 100% du territoire de collecte

Baisser de 20% les OMR pour arriver à 120 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réaliser une étude sur les biodéchets conjointement avec la CC Val de Gâtine et la CC Parthenay-Gâtine

Répondre à l'appel à projet Tribio, lancé par L'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine

Développer le tri à la source des biodéchets selon les préconisations de l'étude

Poursuivre le compostage individuel et collectif (recensement des établissements compostant déjà et ceux intéressés)

Sensibiliser sur les solutions alternatives au compostage (poules, GA...)

CIBLES : Habitants, entreprises

PARTENAIRES : communes, communautés de communes, associations de quartier, jardins collectifs, Région, ADEME, Deux-Sèvres habitat

Actions par année	2022	Etude biodéchets - Réponse à l'appel à projet Tribio – Distribution de composteurs
	2023	Déploiement du tri à la source
	2024	Déploiement du tri à la source
	2025	Déploiement du tri à la source
	2026	Déploiement du tri à la source
	2027	Déploiement du tri à la source

Indicateurs (moyens, participation ou impact)								
	Nombre de composteurs individuels distribués		Nombres de composteurs collectifs*		Nombre de sites de compostage partagé**		Réduction des OMR	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Obj kg/hab	Résultat
2022	1000		5		2		145	
2023							140	
2024							135	
2025							130	
2026							125	
2027							120	

*Composteurs collectifs : cantine, restauration collective

**Compostage partagé en pied d'immeuble ou sur une plate-forme collective

Axe 3 Tri à la source des biodéchets et gestion des déchets végétaux

Action 3.2 : Développement de la gestion de proximité des déchets végétaux

ENJEUX

50% des apports en déchetterie sont des déchets végétaux (133 kg/hab/an).

La prévention et la gestion de proximité des déchets végétaux doivent se concevoir dans le cadre d'un schéma territorial de gestion des déchets organiques. Des solutions pérennes et conformes pour la gestion des déchets végétaux des usagers et des communes sont à déterminer.

OBJECTIFS

Mettre en place des plates-formes communales

Baisser de 17 % les déchets végétaux pour arriver à 110 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réaliser une étude sur les biodéchets conjointement avec la CC Val de Gâtine et la CC Parthenay-Gâtine

Répondre à l'appel à projet Tribio, lancé par L'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine

Mettre en place des plates-formes communales pour les déchets végétaux avec broyage et réutilisation in situ

Voir pour des pôles locaux de gestion des déchets végétaux à la source ou en proximité

Acheter un broyeur avec grue intégrée et un véhicule pour le tracter. Véhicule customisé pour faire la promotion du broyage, compostage...

Sensibiliser sur les solutions alternatives de jardinage au naturel – Utiliser la déchetterie comme vecteur d'information (exposition, démonstration...)

Poursuivre les formation élus/agents des collectivités

CIBLES : Habitants, élus, agents des collectivités

PARTENAIRES : communes, communautés de communes, Région, ADEME

Actions par année	2022	Etude biodéchets - Réponse à l'appel à projet Tribio –
	2023	Déploiement des plates-formes communales – formation élus/agents
	2024	Déploiement des plates-formes communales – formation élus/agents
	2025	Déploiement des plates-formes communales – formation élus/agents
	2026	Déploiement des plates-formes communales –
	2027	Déploiement des plates-formes communales

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de participants aux formations par an		Nombres de plates-formes communales cumulées		Diminution des déchets végétaux	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Kg/hab/an	Résultat
2022					130	
2023	20		2		128	
2024	20		4		125	
2025	20		6		120	
2026			8		115	
2027			10		110	

Axe 4 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 4.1 : Accompagnement de la restauration collective dans la démarche de réduction du gaspillage alimentaire

ENJEUX

La loi EGalim (Agriculture et Alimentation) oblige depuis 2016 les établissements à réduire le gaspillage alimentaire.

La CC HVS (communauté de communes Haut Val de Sèvre) en partenariat avec la CAN (communauté d'agglomération du Niortais) est déjà engagée dans un PAT (projet alimentaire territorial). Le SMC pourra ainsi s'appuyer sur ce projet afin de relayer des retours d'expérience.

OBJECTIFS

Participer à la réduction des OMR de 20% pour arriver à 120 kg/hab/an

Mettre en place des actions au sein de la restauration collective

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Accompagner des établissements sous la forme d'un état des lieux et des conseils pratiques pour la réduction des déchets

Relayer les retours d'expérience des établissements engagés

Participer au réseau d'acteurs initié dans le cadre du PAT

CIBLES : Services de la restauration collective, convives, habitants

PARTENAIRES : ADEME, Réseau Régional, CREPAQ, le Département, la Région, les communautés de communes et communes

Actions par année	2022	Diagnosics dans les établissements
	2023	Diagnosics dans les établissements
	2024	Diagnosics dans les établissements
	2025	Diagnosics dans les établissements
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre d'établissements accompagnés					
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022						
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						

Axe 4 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 4.2 : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

ENJEUX

Le thème du gaspillage alimentaire touche également tous les foyers. 10 kg de denrées sont jetés à la poubelle par an et par habitant du SMC.

Il s'agit de sensibiliser les consommateurs et accompagner leurs changements de comportement dès l'achat de produits alimentaires jusqu'aux restes dans l'assiette.

OBJECTIFS

Participer à la réduction des OMR de 20% pour arriver à 120 kg/hab/an

Contribuer à réduire de 50% le GA

Modifier les habitudes des consommateurs

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Favoriser les échanges de bonnes pratiques

Déployer des outils de communication

Mettre en place des ateliers sur la cuisine zéro déchets

CIBLES : habitants

PARTENAIRES : ADEME, Réseau Régéal, le Département, la Région, les communautés de communes et communes

Actions par année	2022	
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre d'ateliers					
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022						
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						

Axe 5 Augmentation de la durée de vie des produits

Action 5.1 : Développement de la recyclerie

ENJEUX

Le SMC possède une recyclerie, depuis 2013, sur le site de la déchetterie à St-Maixent-l'Ecole.

Les ventes sont organisées habituellement le 2^e samedi du mois et le mercredi suivant.

Les objets (dons) proviennent des 9 déchetteries du SMC.

La recyclerie s'est bien développée et est maintenant un peu à l'étroit.

OBJECTIFS

Développer la recyclerie

Participer à la réduction des DMA de 12%

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etudier la possibilité d'étendre ou délocaliser la recyclerie

Etudier la faisabilité de développer une matériauthèque ou plusieurs dans différentes déchetteries

Organiser des visites de site

Réajuster les jours de ventes de la recyclerie

CIBLES :

PARTENAIRES : Communes, CC

Actions par année	2022	Etudes pour développer la recyclerie
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Etudes		Tonnage détourné			
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	2					
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						

Axe 5 Augmentation de la durée de vie des produits

Action 5.2 : Promotion du réemploi, de la réutilisation, de la réparation

ENJEUX

Le SMC possède une recyclerie, depuis 2013.

Des ventes et animations y sont organisées pour favoriser les pratiques liées au réemploi, à la réutilisation.

OBJECTIFS

Sensibiliser au réemploi, à la réutilisation, à la réparation pour prolonger la durée de vie des biens

Participer à la réduction des DMA de 12%

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Poursuivre les animations sur le réemploi, la réutilisation, la réparation (visites de scolaires, ateliers)

Réaliser un évènement annuel pendant la semaine européenne de réduction des déchets SERD

Créer un réseau avec les associations caritatives du territoire.

Favoriser l'utilisation de vaisselle réutilisable (ex. service de location), de prêt de matériel aux organisateurs d'évènements.

CIBLES : Habitants, scolaires, organisateurs d'évènement, acteurs de l'ESS

PARTENAIRES : Associations, acteurs de l'ESS, ecosystem, ADEME, Emmaüs

Actions par année	2022	Animations –évènement lors de la SERD
	2023	Animations –évènement lors de la SERD
	2024	Animations –évènement lors de la SERD
	2025	Animations –évènement lors de la SERD
	2026	Animations –évènement lors de la SERD
	2027	Animations –évènement lors de la SERD

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de scolaires (visites déchetterie-recyclerie)		Nombre d'exposants, d'ateliers		Nombre de personnes sensibilisées pendant la SERD	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	60		3			
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						

Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire

Action 6.1 : Accompagnement des entreprises à la mise en place du tri 5 flux et à la réduction des déchets

ENJEUX

Le SMC propose un service de collecte et de traitement des déchets, aux professionnels et collectivités. Une redevance spéciale a été instaurée en fonction des services utilisés (déchetterie, collecte...).

Tous les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) sont soumis à l'obligation de tri des 5 flux (papier/carton, métal, plastique, verre, bois) selon le décret n°2016-288 du 10 mars 2016, mais tous ne le font pas.

OBJECTIFS

Responsabiliser les entreprises à leur obligation et au tri des déchets

Encourager le réemploi et la réutilisation

Valoriser les commerçants/artisans et entreprises engagées dans des démarches de réduction des déchets

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diffuser une note d'information, des fiches techniques sur le tri, la réduction des déchets

Mettre en place la tarification spéciale incitative à la levée de bacs

Accompagner une catégorie d'artisans (ex : Boulangers) : aide au diagnostic, accompagnement technique, élaboration d'un programme d'actions, communication

Sensibiliser les EHPAD, hôpital à la problématique des changes jetables

CIBLES : Artisans, commerçants, entreprises

PARTENAIRES : CCI, CMA, club d'entreprises, les services développement économique CC

Actions par année	2022	Etude TI – Communication sur le tri et la réduction
	2023	Mise en place TI
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Evolution des OMR		Evolution des apports professionnels en déchetterie en non - valorisés m ³		Nombre d'artisans engagés dans un programme	
	Obj kg/hab	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	145		760			
2023	140		740			
2024	135		720			
2025	130		700			
2026	125		680			
2027	120		660			

Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire

Action 6.2 : Accompagnement des éco-manifestations

ENJEUX

Le SMC souhaite accompagner les organisateurs de manifestations pour améliorer la qualité du tri et pour diminuer la quantité de déchets produits lors d'évènements festifs, sportifs ou culturels. Les gestes écoresponsables du quotidien doivent être poursuivis au-delà du domicile et notamment dans les activités de loisirs.

OBJECTIFS

Réduire les déchets sur les manifestations du territoire
Encourager le réemploi et de la réutilisation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Accompagner les organisateurs de manifestation par le prêt de bacs pour le tri, la formation
Développer des dispositifs de prêt ou location de vaisselle (issue du réemploi)
Sensibiliser avec la mise en place d'un stand
Prendre contact avec les associations sportives pour le tri lors des entraînements et/ou rencontres

CIBLES : Organisateurs de festivals, manifestations du territoire

PARTENAIRES : mairies, CC

Actions par année	2022	Communiquer sur le dispositif d'aide - Stand
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de manifestations éco-engagées		Nombre de stand SMC sur les manifestations			
	Objectifs	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	5		5			
2023	7					
2024	9					
2025	11					
2026	13					
2027	15					

Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire

Action 6.3 : Participer aux actions transversales (PCAET, EIT) des collectivités

ENJEUX

Le SMC est acteur des autres dispositifs menés par la communauté de communes du Haut Val de Sèvre :

- PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial)
- EIT (Écologie Industrielle Territoriale)
- PAT (Projet Alimentaire Territorial)

Le fait que le SMC participe aux projets des collectivités de son territoire permet de faire le lien avec la valorisation des déchets et l'économie circulaire.

OBJECTIFS

Développer la collaboration entre les services du SMC et les CC
Sensibiliser et accompagner des entreprises dans leur démarche EIT

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Prendre contact avec les différents services en charge du PAT, de l'EIT pour chaque CC
Participer à des actions en commun
Promouvoir l'EIT auprès des professionnels

CIBLES : Entreprises

PARTENAIRES : CC

Actions par année	2022	Stand SMC au « Village des artisans » organisé par la CC HVS
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre d'entreprises engagées dans une démarche EIT					
	Objectifs	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	2					
2023	2					
2024	2					
2025	2					
2026	2					
2027	2					

Axe 7 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action 7.1: Mise en place de la TEOMi et/ou Redevance Incitative

ENJEUX

Pour financer le service de gestion des déchets, les intercommunalités ont le choix d'instaurer la redevance (REOM) basée sur le nombre de personnes au foyer et le service rendu ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) basée sur le foncier bâti. Sur le territoire du SMC, la CC du Haut Val de Sèvre et la CC Val de Gâtine sont à la REOM, la CC Parthenay-Gâtine est à la TEOM.

Pour encourager la prévention des déchets, les collectivités territoriales peuvent mettre en place la tarification incitative (TI) incluant une part variable en fonction de la quantité de déchets produits.

Le SMC va sensibiliser ses CC adhérentes à la mise en place d'une tarification incitative.

OBJECTIFS

Réduire les OMR et DMA

Sensibiliser et accompagner les collectivités

Maîtriser les coûts, malgré l'augmentation de la TGAP

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réaliser une étude sur la TI en commun avec la CC Val de Gâtine et la CC Parthenay-Gâtine

Choisir le dispositif

Planifier les étapes (pilotage, équipement, phase de test...)

Mener des actions visant à promouvoir des pratiques de réduction des déchets

Communiquer

CIBLES : Habitants

PARTENAIRES : CC, ADEME

Actions par année	2022	Etude TI
	2023	Mise en place TI / Communication
	2024	1 ^{er} facturation TI
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Evolution des OMR		Evolution des DMA		Coût aidé à l'habitant	
	Obj kg/hab	Résultat	Obj kg/hab	Résultat	Obj € HT/hab	Résultat
2022	145		570		100	
2023	140		560		100	
2024	135		548		100	
2025	130		537		100	
2026	125		520		100	
2027	120		508		100	

Axe 7 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action 7.2 : Mise en place de la redevance spéciale à la levée de bacs pour les professionnels

ENJEUX

Le SMC a mis en place la redevance spéciale pour le paiement du service de gestion des déchets :

- Au volume déposé en déchetterie
- Au volume collecté en porte-à-porte

La tarification à la levée permet de réduire la facture en fonction des efforts de réduction de la production de déchets et des efforts de tri en vue de leur valorisation.

OBJECTIFS

Sensibiliser les entreprises au tri et à la réduction des déchets

Réduire les DMA

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etude sur la TI

Dotation en équipement

Informier

CIBLES : Entreprises

PARTENAIRES : CC

Actions par année	2022	Etude TI
	2023	Mise en place TI
	2024	1 ^{er} facturation TI
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Evolution des apports professionnels en déchetterie en non - valorisés m ³		Evolution des quantités OMR assimilés collectés Tonnes par an			
	Objectif	Objectif	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	760	760	2400			
2023	740	740	2300			
2024	720	720	2200			
2025	700	700	2100			
2026	680	680	2000			
2027	660	660	2000			

Axe 8 Réduire les déchets du BTP

Action 8.1 : Favoriser le réemploi des matériaux

ENJEUX

Le SMC exploite une installation de stockage des déchets inertes (ISDI) sur la commune de Pamproux. Ce site répond à une réglementation stricte. C'est dans ce cadre qu'un système d'enregistrement des pesées sur ce site a été mis en œuvre en janvier 2019.

Ce centre a une capacité restante qu'il faut préserver pour les années à venir, c'est pourquoi des solutions doivent être envisagées pour réduire l'enfouissement.

OBJECTIFS

Réduire l'enfouissement de 30%

Promouvoir le réemploi

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Collecter les besoins des professionnels ou particuliers en gravats (formulaire)

Limiter les apports en déchetterie et privilégier les apports en direct pour éviter les mélanges de matériaux

Orienter et trier sur site en fonction des apports

Développer une matériauthèque

Communiquer sur la location de benne gravats pour les chantiers

CIBLES : Entreprises du BTP, particuliers

PARTENAIRES : Services développement économique, associations

Actions par année	2022	Questionnaire sur les besoins en gravats
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Tonnes reçues sur le site		Tonnes détournées		Valorisation	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	6 000		1 000		16 %	
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						